

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

# Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées

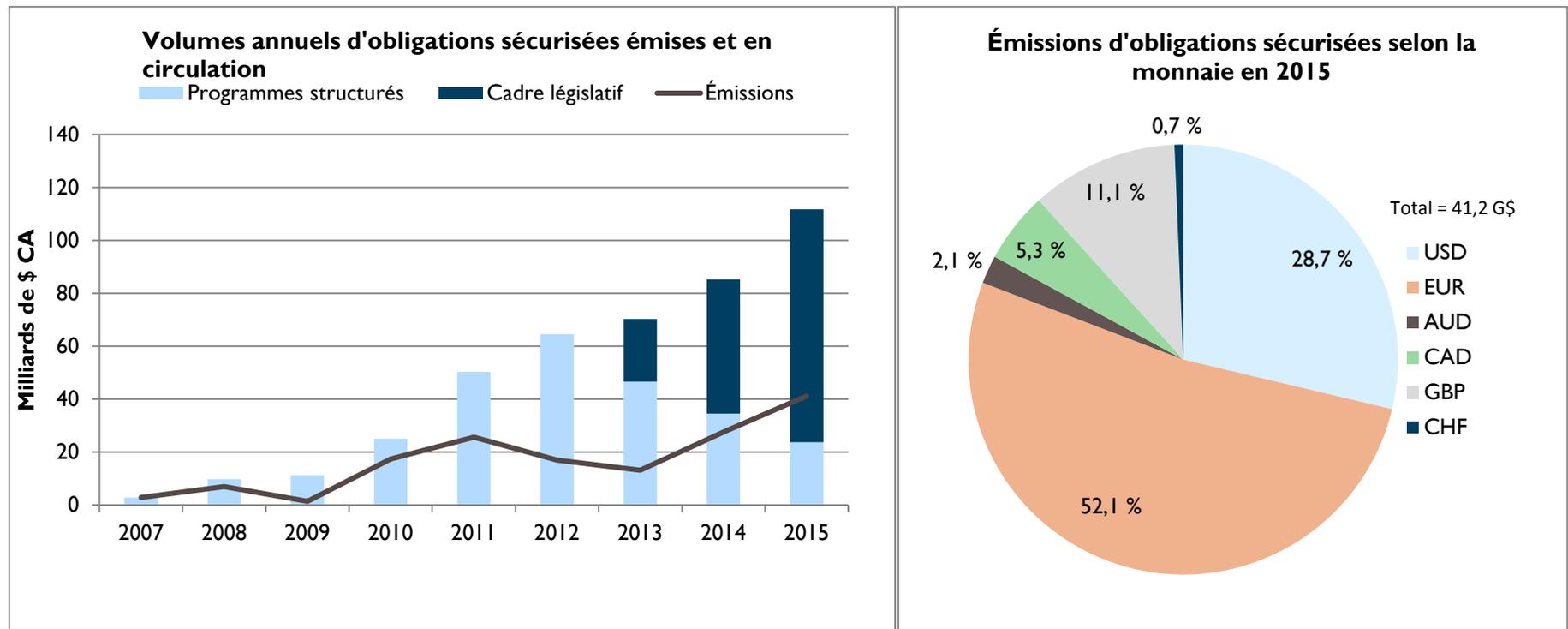
**QUATRIÈME TRIMESTRE**  
31 décembre 2015

Le Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées est fondé sur des informations d'ordre public et fournit un aperçu des activités des institutions financières canadiennes en ce qui a trait aux obligations sécurisées. Pour obtenir des précisions sur les exigences et politiques relatives aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, veuillez consulter le *Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées* ([http://www.cmhc.ca/fr/clfihaclin/obseca/upload/RegcoveredBondsProgramsGuide\\_dec19\\_2014\\_fr.pdf](http://www.cmhc.ca/fr/clfihaclin/obseca/upload/RegcoveredBondsProgramsGuide_dec19_2014_fr.pdf)).

## VOLUMES ANNUELS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES CANADIENNES ÉMISES ET EN CIRCULATION

Les modifications apportées en 2012 à la *Loi nationale sur l'habitation* établissaient un cadre juridique régissant l'inscription des programmes d'obligations sécurisées au Canada. Cette loi confère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le mandat de tenir un registre des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées. Avant 2012, les obligations sécurisées émises par les institutions financières canadiennes étaient émises en vertu de programmes structurés qui n'accordaient aucune protection législative aux investisseurs. Le gouvernement et la SCHL ne garantissent ni ne cautionnent les obligations sécurisées émises, et les biens donnés en garantie des obligations sécurisées doivent être composés de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés visant des propriétés de 1 à 4 logements.

Le montant des obligations sécurisées en circulation émises par des institutions financières canadiennes a augmenté graduellement depuis 2007. Au mois de décembre 2015, le montant des obligations sécurisées en circulation émises en vertu du cadre législatif s'élevait à 88,0 milliards de dollars et le cumul des émissions pour 2015 se chiffrait à 41,2 milliards de dollars.



Source : sites Web d'émetteurs inscrits

Source : sites Web d'émetteurs inscrits

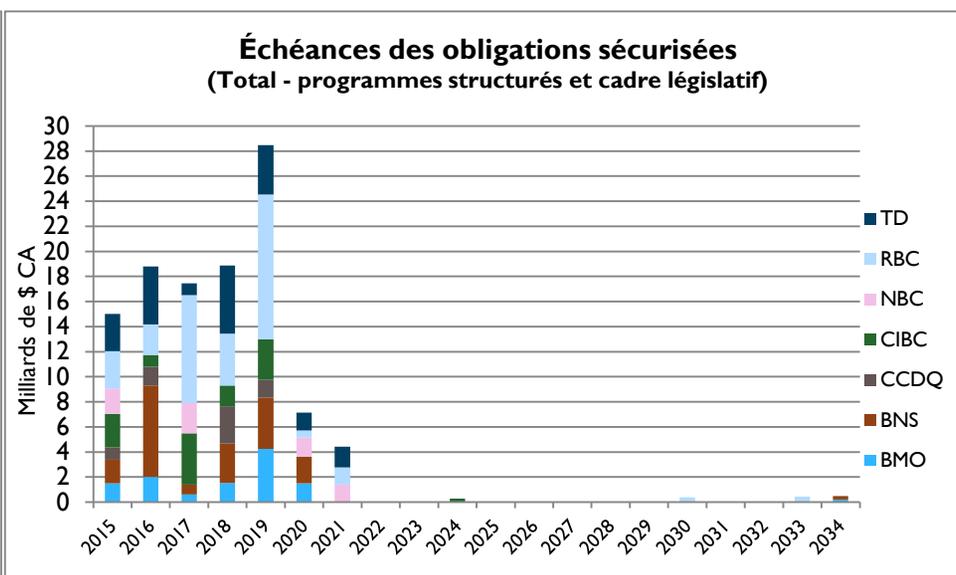
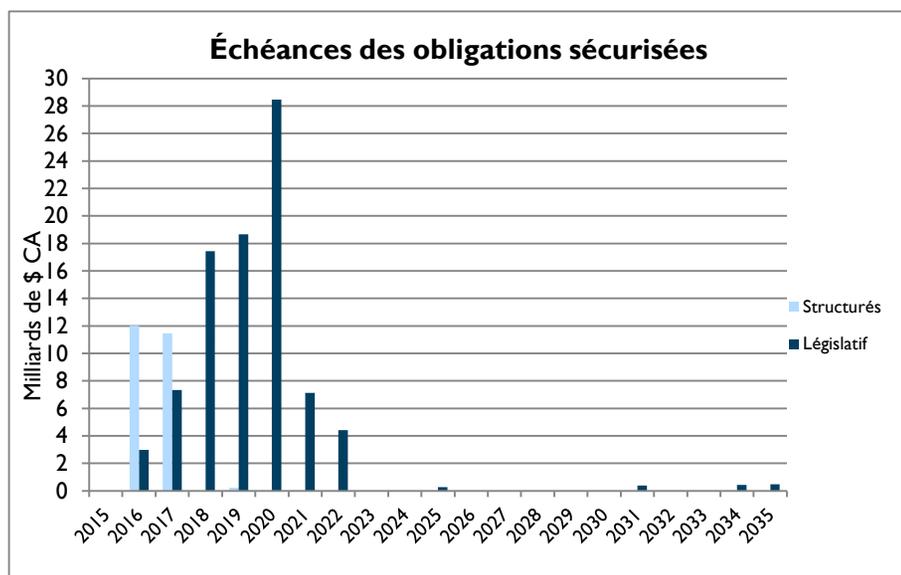
## CAPACITÉ D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Les six grandes banques canadiennes (Banque de Montréal, Banque Scotia, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Toronto-Dominion) et La Caisse centrale Desjardins disposent de programmes inscrits d'obligations sécurisées. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'administrateur du cadre législatif des programmes d'obligations sécurisées, lequel est géré selon le principe du recouvrement des coûts.

Aux termes des exigences réglementaires fédérales et provinciales, le montant cumulatif des obligations sécurisées émises par une institution ne peut dépasser la limite prescrite et calculée par les organismes de réglementation.

À l'heure actuelle, tous les émetteurs sont en mesure d'émettre d'autres obligations sécurisées. Les rachats futurs d'obligations permettront également l'émission d'obligations supplémentaires.

Montants au 31 décembre 2015 (En milliards de \$ CA)	Banque							TOTAL
	BMO	Scotia	CCDQ	CIBC	BNC	RBC	TD	
<b>Total des obligations sécurisées en circulation (équivalent en \$ CA)</b>	<b>11.6</b>	<b>19.6</b>	<b>6.9</b>	<b>12.8</b>	<b>7.3</b>	<b>32.5</b>	<b>20.9</b>	<b>111.7</b>
Cadre législatif	8.0	13.2	4.4	9.5	5.3	32.5	15.0	88.0
Programmes structurés	3.5	6.4	2.5	3.4	2.0	0.0	5.9	23.7
Limite réglementaire totale démissions des obligations sécurisées	25.2	34.6	7.5	18.5	8.5	43.5	42.7	180.5
Capacité d'émission restante	13.7	15.0	0.6	5.7	1.1	11.0	21.8	68.8
Total des obligations sécurisées en circulation en % de la limite réglementaire	45.8 %	56.8 %	91.5 %	69.4 %	86.8 %	74.8 %	49.0 %	61.9 %

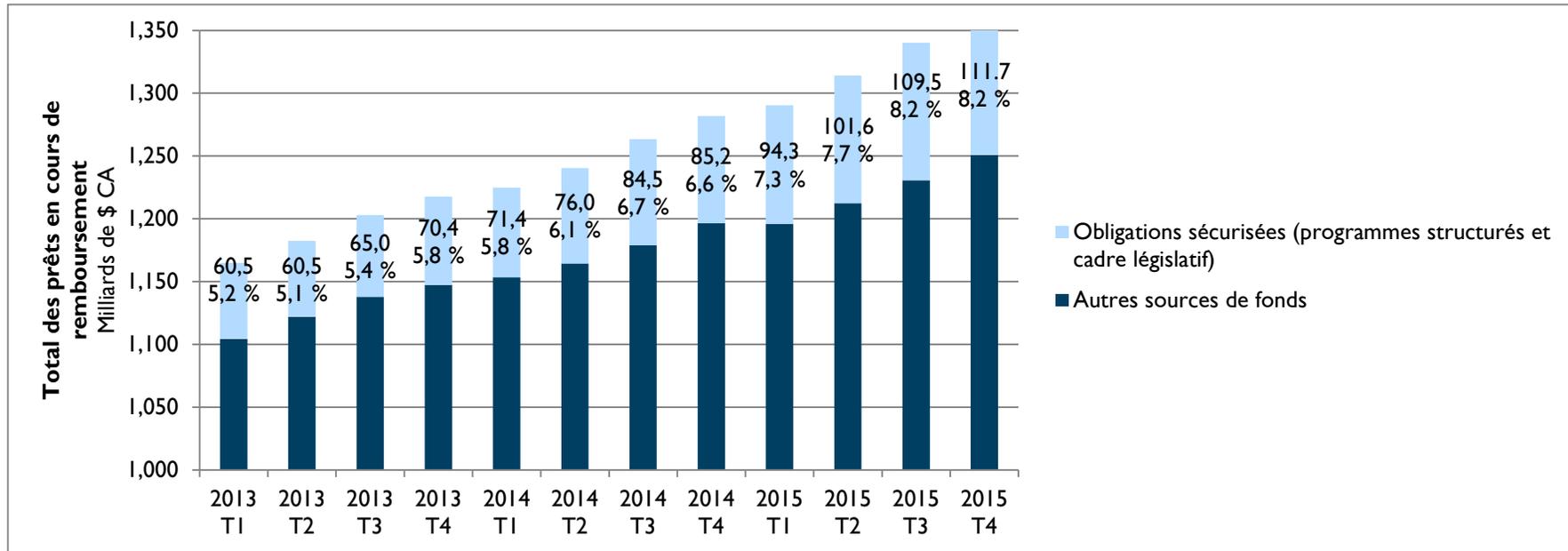


Source : sites Web d'émetteurs inscrits

Source : sites Web d'émetteurs inscrits

## OBLIGATIONS SÉCURISÉES COMME SOURCE DE FONDS

Les prêteurs canadiens augmentent continuellement leur recours aux obligations sécurisées comme source de fonds. Le financement par obligations sécurisées en pourcentage du marché hypothécaire total est passé de 5 % en 2013 à plus de 8 % en 2015.



Source : Banque du Canada, sites Web des institutions financières

## PRODUITS ET CHARGES D'ADMINISTRATION DU CADRE JURIDIQUE DES OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de la LNH, les droits perçus pour l'inscription des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées moins les charges connexes doivent couvrir les charges engagées par la SCHL pour s'acquitter de ses tâches relativement à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées.

Depuis la mise en place du cadre, le barème des droits prévoit un droit de demande de 700 000 \$ et un droit annuel de 350 000 \$ par la suite. Le droit de demande et le droit annuel ont diminué en 2016 pour s'établir, respectivement, à 600 000 \$ et 250 000 \$. La SCHL continuera à surveiller les droits et les charges connexes pour continuer d'administrer le cadre juridique des obligations sécurisées selon le principe du recouvrement des coûts.

	2012	2013	2014	2015	Cumul
<b>Droits acquis</b>	<b>0</b>	<b>2 800 000</b>	<b>4 550 000</b>	<b>2 450 000</b>	<b>9 800 000</b>
Charges					
Internes	1 233 197	2 036 177	943 083	418 310	4 630 767
Externes	1 671 363	2 493 017	381 981	358 371	4 904 732
<b>Total des charges</b>	<b>2 904 560</b>	<b>4 529 194</b>	<b>1 325 064</b>	<b>776 681</b>	<b>9 535 499</b>